	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-490

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-490

**Attribution de subventions sur le volet circuits courts, précarité et sensibilisation -
Autorisation - Décision**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Douze objectifs stratégiques ont été fixés à horizon 2030, adossés à un programme de 45 actions, budgétisées et prévues pour une première période entre 2023 et 2025.

Les objectifs globaux de la stratégie sont les suivants :

1. Une **PRODUCTION** agro-écologique, qui préserve la biodiversité, rémunère les productrices et producteurs métropolitains et résiliente au changement climatique
2. Des **FILIERES** relocalisées de produits régionaux, bio, de qualité, sains et bio autour du MIN, agro-alimentaires et viti-vinicoles
3. Une **ALIMENTATION** bio, locale, végétale, équitable et accessible à tous les habitants chez eux et en restauration collective
4. Une **METROPOLE** volontariste, qui fédère les acteurs du territoire autour de son Projet Alimentaire de Territoire

Parmi toutes les actions lancées dans le cadre du PAT, Bordeaux Métropole a mis en place 3 fonds de subventions pour un **budget total de 105 000€ en 2023** :

- Un fonds d'appui aux initiatives de circuits courts et transformation locale ;
- Un fonds d'appui aux initiatives de solidarité alimentaire ;
- Un fonds pour renforcer la sensibilisation à une alimentation de qualité.

13 associations seront ainsi soutenues financièrement en 2023, dont vous trouverez la liste en Annexe 1.

Afin de procéder à la mise en place opérationnelle des actions ciblées, une convention de partenariat sera établie avec chaque association.

Parmi les 13 associations soutenues, 9 seront subventionnées par décision du Président, conformément à la délibération 2023-2 du 27 janvier 2023, et 4 par la présente délibération (cf. tableau ci-dessous), dans la mesure où il s'agit de subventions pluriannuelles ou d'investissement.

Les associations GALAS et VRAC font l'objet de conventions pluriannuelles pour les années 2023, 2024 et 2025. L'association CREPAQ bénéficiera d'une convention pluriannuelle pour les années 2023 et 2024. Les montants proposés sont donc renouvelables pour le même montant au titre des années 2024 et/ou 2025. Les organismes devront tout de même fournir une nouvelle demande de subvention chaque année, avec un budget prévisionnel associé.

Il y a lieu de verser aux partenaires suivants les subventions proposées, à savoir :

ASSOCIATIONS	MONTANT GLOBAL DE LA SUBVENTION 2023	MONTANT GLOBAL DE LA SUBVENTION 2024	MONTANT GLOBAL DE LA SUBVENTION 2025	FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT
CREPAQ	20 000 €	20 000 €	/	Fonctionnement
VRAC	7 000 €	7 000€	7 000€	Fonctionnement
GALAS	15 000 €	15 000€	15 000€	Fonctionnement
Conserverie Mobile et Solidaire de Mérignac (CoMMer)	5 000 €	/	/	Investissement
TOTAL	47 000 €	42 000€	22 000€	

Le paiement des subventions à ces différentes associations s'effectuera comme suit :

- Un premier acompte (70%) à la signature de la convention,
- Le solde (30%) à réception des pièces justificatives prévues par les conventions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 sur le cadre général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° n°2022-770 du 24 novembre 2022 sur l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans la stratégie de résilience agricole et alimentaire en particulier les objectifs de circuits courts et transformation locale, de solidarité alimentaire et de sensibilisation à une alimentation de qualité

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention de fonctionnement de :

- 15 000 € en faveur de l'association GALAS pour les années 2023, 2024 et 2025 ;
- 7 000 € en faveur de l'association VRAC pour les années 2023, 2024 et 2025 ;
- 20 000 € en faveur de l'association CREPAQ pour les années 2023 et 2024.

Article 2 : D'attribuer une subvention d'investissement de 5 000 € en faveur de l'association Conserverie Mobile et Solidaire de Mérignac (CoMMer) en 2023

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions de partenariats à venir, afférentes à ces engagements.

Article 4 : d'imputer les dépenses de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2023 et sous réserve des votes des BP 2024 et 2025, en fonctionnement article 65748 fonction 76 et d'imputer les dépenses d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2023 article 2324 fonction 76.

Annexe 1 : structures subventionnées par l'appel à projet « projet alimentaire territorial » 2023

Bénéficiaires	Montant de la subvention 2023	Délibération ou Décision
CONSERVERIE MOBILE ET SOLIDAIRE - Investissement	5 000,00	Délibération
SAVEURS QUOTIDIENNES	4 500,00	Décision
VRAC BORDEAUX METROPOLE / Acclimat'action	10 000,00	Décision
CREPAQ	20 000,00	Délibération
ASSOCIATION ECHANGE NORD SUD	4 500,00	Décision
GALAS	15 000,00	Délibération
ASSO INTERPRO BIO REGION ALPC	8 800,00	Décision
LA BULLE	5 500,00	Décision
LA CUVEE DES ECOLOS	10 000,00	Décision
ASSO LE CHAINON MANQUANT	6 000,00	Décision
LES AMIS DE SUPERCOOP	1 700,00	Décision
LE LABORATOIRE D'INITIATIVES ALIMENTAIRE	7 000,00	Décision
VRAC BORDEAUX METROPOLE	7 000,00	Délibération
TOTAL	105 000€	

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Madame DE FRANÇOIS, Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Madame BOZDAG, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	---